



**Art. 18 de la loi communale
modifiée du 13 décembre 1988**

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

jeudi, 30 novembre 2023 à 19:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

2023-11-01 Décision portant sur une acquisition éventuelle ;

Séance publique

- 2023-11-02 Présentation de la situation actuelle du pacte climat ;
- 2023-11-03 Approbation « Ressourcenkonzept der Gemeinde Waldbillig » dans le cadre du pacte climat ;
- 2023-11-04 Adaptation du texte des subventions communales pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement ;
- 2023-11-05 Modifications budgétaires ordinaires ;
- 2023-11-06 Modifications budgétaires extraordinaires ;
- 2023-11-07 PAP Hierheck « in Waeschent » ;
- 2023-11-08 Approbation d'une modification du Règlement de circulation de la commune de Waldbillig ;
- 2023-11-09 Demande sur l'intérêt de la commune pour l'achat de différentes parcelles section A de Haller ;
- 2023-11-10 Demandes de subside ;
- 2023-11-11 Questions des membres du Conseil communal au Collège des bourgmestre et échevins ;
- 2023-11-12 Divers.

Waldbillig, le 24 novembre 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

Le secrétaire remplaçant,



gemeng@waldbillig.lu